

Décision du 2 septembre 2022 portant délégation de signature

Objet : Délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique, modifié ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 portant nomination du directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique ;

Vu la délibération n°5 adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance du 7 avril 2016 ;

Vu le contrat d'accueil en détachement de Madame Julie Vernay, attachée principale d'administration, auprès de l'ERAFP en date du 2 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2019 portant renouvellement du détachement de Madame Julie Vernay auprès de l'ERAFP à compter du 1^{er} décembre 2019,

Le directeur de l'ERAFP décide :

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret du 18 juin 2004 susvisé et à la délibération n°5 adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement le 7 avril 2016, délégation est donnée à Madame Julie Vernay, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans la limite de ses attributions, les actes et documents administratifs afférents à la paye du personnel de l'ERAFP.



Laurent Galzy
Directeur de l'ERAFP